



# Travailler à domicile dans un appartement en location

Par **Mayon**, le **02/11/2013 à 18:28**

Bonjour,

En recherchant sur le net il est difficile d'avoir une réponse exacte.

Je suis actuellement locataire dans un appartement , je propose des soins et massages corporel et n'ayant pour l'instant pas les moyens pour ouvrir un salon j'aurais voulu aménager une pièce de mon appartement pour pouvoir travailler .

Est ce possible ? si oui ou non que doit figurer dans le bail ?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **03/11/2013 à 10:56**

Bonjour,

Il faut vérifier la nature de votre bail. Si c'est un bail à usage exclusif d'habitation, vous ne pouvez pas travailler chez vous, du moins pas y recevoir vos clients, tout au plus votre domicile pourrait être le siège social de votre entreprise.

Pour votre projet, il vous faut un bail pour usage mixte du local.

Par **Mayon**, le **03/11/2013 à 11:27**

Le problème c'est que sur mon bail je n'ai aucune précision , il n'est ni noté qu'il est a usage strictement d'habitation , ni qu'il est à usage mixte. Dans ce cas là cela est il en ma faveur ?

Merci de votre réponse